

La maturité spécialisée

La maturité spécialisée (MS) permet aux détenteurs d'un certificat d'école de culture générale (ECG)² d'accéder aux hautes écoles spécialisées (HES). Elle consiste en une année d'études supplémentaire qui apporte aux étudiants les compléments théoriques et/ou pratiques nécessaires pour entreprendre des études dans une filière HES, y compris les hautes écoles pédagogiques (HEP). Par contre, elle ne donne pas accès aux universités et écoles polytechniques.

La maturité spécialisée est la plus récente des trois maturités suisses. Auparavant, les détenteurs d'un certificat ECG devaient suivre l'équivalent d'une année préparatoire afin d'accéder aux différentes filières HES. Dès 2004, un transfert de cette année de formation des HES – autrement dit du tertiaire – vers les ECG – le secondaire II – a été préconisé. Il s'agissait, d'une part, d'assurer la cohérence avec l'organisation du système de formation suisse (voir p. 3) et, d'autre part, de tenir compte de la décision de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), exigeant un titre de maturité comme condition d'admission dans toute HES. Autrement dit, il fallait proposer une solution aux étudiants des ECG leur permettant de se préparer aux études en HES et d'obtenir le certificat requis pour y accéder.

Les responsables cantonaux en charge du secondaire II et les HES se sont donc concertés afin d'élaborer un nouveau système assurant une interface entre les ECG et les HES. Ainsi a été créée la maturité spécialisée, réglementée par les dispositions légales formulées par la Conférence suisse des directeurs

cantonaux de l'instruction publique (CDIP). C'est à Genève en 2005 que les premiers cursus de maturité spécialisée se sont ouverts dans les domaines *santé* et *travail social*. Depuis lors, l'offre de maturités spécialisées est en constante évolution.

Les filières santé des HES étant empruntées par de nombreux étudiants issus des ECG, l'idée d'un modèle régional de maturité spécialisée s'est rapidement imposée afin de renforcer et de mieux coordonner l'offre de formation dans le domaine de la santé.

Il existe sept orientations (voir tableau en p. 13). Au cours de leurs études en ECG, les étudiants choisissent déjà des options en rapport avec un domaine professionnel qui les mènent ensuite vers la maturité spécialisée puis vers la filière HES correspondante. Afin de compléter leur formation en école, l'année de maturité spécialisée met généralement, à l'exception de l'orientation pédagogique, l'accent sur la pratique et vise l'acquisition d'une expérience du monde du travail et des pratiques associées au domaine choisi.

2. L'École de culture générale (ECG) est un cursus de formation à plein temps du secondaire II qui existe dans tous les cantons suisses depuis 2004. Elle propose une formation générale approfondie et des options spécifiques orientées vers le monde professionnel. Le certificat ECG donne accès aux études en École supérieure (ES) ou à la formation pour la maturité spécialisée. <http://www.fms-ecg.ch/>

Aménagements romands

En 2003, du bout des lèvres, l'Assemblée plénière de la CDIP décidait de reconnaître la maturité spécialisée comme filière d'accès aux HES du champ professionnel des écoles de culture générale. Une décision historique qui a donné à la Suisse le triptyque de maturités – gymnasiale, professionnelle et spécialisée – que l'on connaît aujourd'hui. Une décision stimulante et, avec le recul, cohérente pour le système de formation helvétique. Aujourd'hui la maturité spécialisée est offerte, dans au moins l'une de ses orientations, dans tous les cantons. En Suisse romande, les travaux engagés et accomplis en étroite collaboration avec la HES-SO ont permis avec le temps de mieux positionner et ajuster la filière aux voies de formation subséquentes, comme cela a été le cas par exemple de la démarche qui a mené avec succès à la reconnaissance du modèle romand de maturité spécialisée santé. Tout n'est pas réglé et bien des questions sont encore ouvertes, surtout que l'offre de formation demeure très hétérogène entre les cantons. Nonobstant, aujourd'hui, la maturité spécialisée fait clairement partie du paysage de formation, l'enrichit et contribue à accroître l'égalité des chances, les écoles de culture générale, grâce notamment à leur parti-pris pédagogique, constituant un lieu de formation où intégration et ascenseur social opèrent avec succès.

Olivier Tschopp
chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, Jura
président du groupe de travail sur la maturité spécialisée « santé »

**Tableau 4 :** Certificats de maturité spécialisée selon le canton de domicile et l'orientation, en 2013 (%)

	Arts et design	Santé	Communication Information	Musique Théâtre	Sciences naturelles	Pédagogie	Travail social	Autres
CH	4.2	29.8	5.9	0.9	2.4	27.2	29.2	0.4
BE*	1.8	40.4	2.8	0	0	1.8	51.4	1.8
FR*	0	45.9	0	0	0	23.5	30.6	0
GE	7.3	38.9	8.3	0	0	2.2	43.3	0
JU	10.7	21.4	0	0	0	10.7	53.6	3.6
NE	9.2	27.7	0	0	0	3.1	58.5	1.5
TI	0	64.0	0	0	0	0	36.0	0
VS*	0	41.5	0	0	0	20.1	38.5	0
VD	4.0	39.1	0.4	0.7	0	43.1	12.8	0

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble. Sous « Autres », il s'agit, pour la Suisse romande, des domaines du sport et de la psychologie appliquée.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

Comme le confirme le tableau ci-dessus, toutes les orientations des maturités spécialisées ne sont pas systématiquement représentées dans tous les cantons romands et au Tessin, exceptés les domaines santé et travail social (Tableau 4). La plupart des cantons romands et le Tessin dépassent la moyenne suisse de formation dans le domaine de la santé sauf le Jura et Neuchâtel, pour lesquels le pourcentage est légèrement inférieur. Soulignons par ailleurs la proportion très élevée (64.0 %) de jeunes Tessinois qui obtiennent un certificat de maturité spécialisée dans le domaine de la santé.

L'orientation travail social est nettement plus suivie que la moyenne suisse par les jeunes de presque tous les cantons analysés et plus particulièrement dans celui de Neuchâtel (58.5 %), du Jura (53.6 %) et de Berne* (51.4 %). En revanche, les jeunes Vaudois (12.8 %) suivent proportionnellement moins l'orientation travail social lors de l'obtention d'un certificat de maturité spécialisée, mais ils sont plus présents dans l'orientation pédagogie (43.1 %). Pour cette dernière orientation, tous les autres cantons romands ont une proportion inférieure à la moyenne suisse et le Tessin n'offre pas cette option.

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

C'est dans le domaine de la santé que la maturité spécialisée est la plus répandue. Elle existe au Tessin (voir p. 15) et dans tous les cantons romands. Réunis au sein de la CIIP, ces derniers ont décidé d'unir leurs forces afin d'élaborer un plan d'études cadre romand harmonisé pour la maturité spécialisée santé.

Une maturité spécialisée santé romande

Les filières santé des HES étant empruntées par de nombreux étudiants issus des ECG, l'idée d'un modèle régional de maturité spécialisée s'est rapidement imposée afin de renforcer et de mieux coordonner l'offre de formation dans le domaine de la santé.

Un groupe de travail intercantonal, composé d'experts du secondaire II et de représentants de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), a ainsi été mandaté en 2010 par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) pour développer un concept de maturité spécialisée menant à un profil généraliste et donnant accès à l'ensemble des filières santé de la HES-SO.

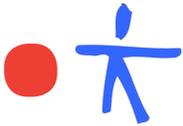
Pour être valide, le modèle romand MS santé devait encore correspondre aux réglementations de la maturité spécialisée, qui

relèvent de la CDIP. Le projet a donc été soumis pour examen à la Commission de reconnaissance des certificats des écoles de culture générale de la CDIP en 2011. Celle-ci l'a accepté pour une durée probatoire de deux ans, la réglementation proposée pour le stage n'étant pas compatible « au pied de la lettre » avec le règlement de la CDIP³.

Un plan d'études romand pour la MS santé

La MS santé vise à doter les candidats aux filières santé des HES des connaissances de base dans le domaine et d'une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier auprès de personnes ayant des besoins de santé. A cet effet, le plan d'études cadre romand

3. Pour différentes raisons liées au contexte de l'emploi et de la formation dans le domaine de la santé en Suisse romande (nombre de places de stages limité), la durée des stages recommandée par le modèle romand est plus courte que ce qui est préconisé dans la réglementation de la CDIP. Le PEC MS santé prévoit cependant des méthodes pédagogiques et des formes alternatives d'encadrement orientées vers la pratique professionnelle qui doivent permettre d'atteindre de manière équivalente les objectifs fixés dans le cadre de stages de plus longue durée. C'est sur la conformité de ce modèle avec sa réglementation que la CDIP devait se prononcer au terme de la période probatoire de deux ans.



pour la maturité spécialisée santé (PEC MS santé) détermine les contenus du cursus, qu'il décline en quatre dimensions :

- les compétences personnelles et sociales;
- les éléments spécifiques au domaine de la santé;
- l'immersion dans la pratique professionnelle;
- la rédaction d'un travail de maturité spécialisée.

Le plan d'études définit encore d'autres éléments, tels que la durée de la maturité spécialisée (le nombre de semaines de cours, de stage ou de travail de maturité) ou les modalités d'organisation des stages et du travail de maturité.

Le PEC MS santé a été mis en œuvre dans les cantons romands dès la rentrée scolaire 2011-2012.

Développement des maturités spécialisées à l'échelle romande

A l'automne 2011, l'AP-CIIP a décidé la mise en place d'un nouveau groupe de travail chargé en particulier :

- d'organiser le suivi de la mise en place du plan d'études cadre MS santé et son évaluation;
- de proposer des mesures visant à mieux coordonner entre les cantons et entre les institutions concernées les offres de maturités spécialisées.

Dans ce double dessein, le groupe de travail a établi un état des lieux et élaboré une feuille de route centrée sur le développement et l'orientation des MS en Suisse romande et décrivant les démarches à effectuer.

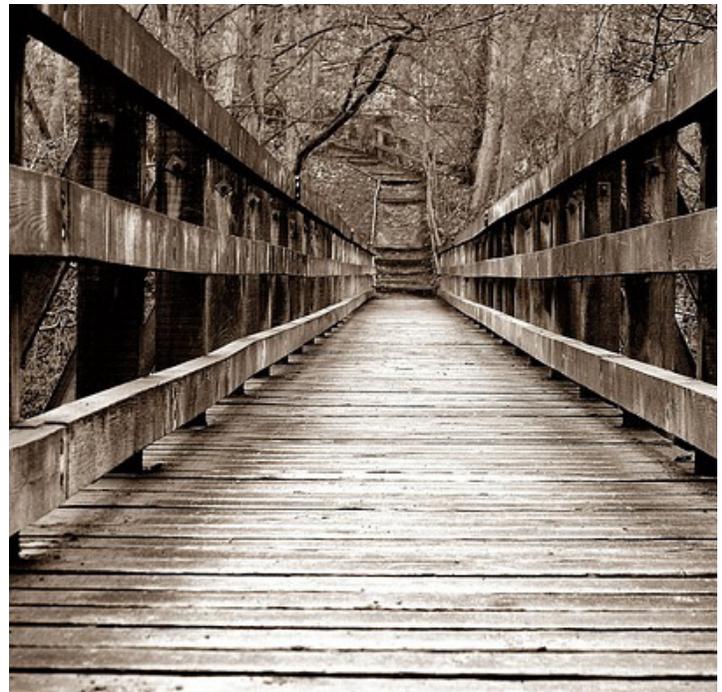
En ce qui concerne la MS santé, les cantons romands visaient la reconnaissance par la CDIP du modèle romand. En collaboration avec le domaine santé de la HES-SO, une évaluation du PEC MS santé a été décidée afin de tirer un bilan deux ans après sa mise en œuvre et de documenter la CDIP. L'analyse portait principalement sur les axes suivants :

- examiner l'adéquation des programmes de formation, notamment avec les dispositions de la CDIP en matière de maturité spécialisée et du PEC MS santé;
- effectuer une analyse longitudinale de la disponibilité de places de stage et du financement;
- analyser les principes et habitudes d'encadrement et de validation des formations pratiques.

Un expert externe a été mandaté pour réaliser cette évaluation. Il a rencontré, dans les cantons romands, des interlocuteurs appelés à fournir les chiffres, les expériences et les constats témoignant de la mise en œuvre du modèle romand. Un rapport intermédiaire a été établi sur la base de ces éléments et remis à l'AP-CIIP en septembre 2014. Celle-ci en a pris connaissance et constaté avec satisfaction les résultats de l'analyse du modèle romand et son adéquation avec la réglementation. Ayant reconnu la MS santé romande entre-temps (2012), la CDIP a confirmé cette décision définitivement en 2015.

Concernant les autres filières de MS, les travaux réalisés ont répondu aux préoccupations exprimées dans la feuille de route :

- *MS Arts visuels & Design* : le groupe de travail a conduit une réflexion sur ses programmes et contenus dans le sens d'un



modèle à caractère plus généraliste au niveau romand, avec pour objectif de parvenir à une valorisation et à une « reconnaissance » par les sites de la HES-SO sur le plan romand de ces maturités spécialisées. Les travaux d'un sous-groupe Arts visuels & Design constitué d'un représentant pour chacune des quatre écoles romandes ont permis d'élaborer un texte de déclaration commune, où la forme de gouvernance doit encore être clarifiée.

- *MS Social* : le groupe de travail s'est attaché principalement à faire des propositions à la CIIP et à la HES-SO permettant de valoriser la spécificité de cette maturité spécialisée dans le cadre de la régulation des admissions à l'entrée en HES social. Il s'est également impliqué dans l'élaboration et la coordination des procédures d'admission à la HES-SO pour les porteurs d'une MS social.
- *MS Pédagogie* : il a été convenu de ne pas proposer de solutions intercantionales et/ou d'harmonisation, ce cursus étant spécifique à chaque canton/région.
- *Autres MS (musique, théâtre, ...)* : elles ont été laissées de côté délibérément, les profils CDIP et les exigences HES n'étant pas encore clairement définis dans ces domaines.

Les travaux en cours sur ces différents types de maturités spécialisées aboutiront à un rapport final remis à l'automne 2015 à l'AP-CIIP.

Anne Froidevaux
journaliste scientifique
IRDP

Jean-Pascal Mougin
responsable du domaine
postobligatoire, CIIP

 [Consultez les publications et références concernant la maturité spécialisée dans la bibliographie sélective en ligne](#)